

CORRESPONDANCE

ENTRE LES

SYNDICS DES CHEMINS A BARRIÈRES DE QUÉBEC

ET LES

PROPRIÉTAIRES DU PONT DORCHESTER,

CONCERNANT L'ACHAT ET LA PRISE DE POSSESSION
DE CE PONT,

I.

Québec, 16 juin 1849.

Monsieur,

J'ai ordre des Syndics des Chemins à Barrières de Québec de vous informer que, par un acte passé à la dernière session du parlement provincial, ils ont été autorisés à négocier l'achat du pont Dorchester, et ont délégué deux d'entr'eux, James Douglas et J. E. Deblois, écuyers, pour conférer avec vous et les autres propriétaires à ce sujet, et pour s'assurer à quelles conditions vous seriez disposés à conclure une vente de la propriété en question.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé)

J. PORTER,
Secrétaire.

A. W. H. Anderson, écuyer,
pour les propriétaires du pont
Dorchester. }

(Reçue le 18 juin 1849.)

II.

Québec, 19 juin 1849.

Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre du 16 juin courant, reçue hier, demandant, de la part des Syndics des Chemins à Barrières de Québec, à quelles conditions les propriétaires du pont Dorchester seraient disposés à conclure une vente de la propriété en question. Permettez-moi de